

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(5)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Delbruck, 11 juillet 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Delbruck, 11 juillet 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Delbruck, Jules \(1813-1901\)](#) est destinataire de cette lettre

[Godin, Émile \(1840-1888\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 juillet 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delbruck, Jules \(1813-1901\)](#)

Lieu de destinationParis

Description

RésuméGodin donne pouvoir à Delbruck de le représenter à l'assemblée générale de la Société euroéo-américaine du Texas pour les actions qu'il détient et celles de

sa femme et de son fils.

NotesPouvoir joint à la lettre que Godin écrit à Cantagrel le même jour, d'après le texte de cette lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Fouriérisme](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Société de colonisation européen-américaine du Texas](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDelbruck, Jules (1813-1901)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographiePédagogue et fouriériste français né en 1813 à Bordeaux (Gironde) et décédé en 1901 à Arcachon (Gironde). Il est abonné à Bordeaux au journal du Familistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906) et visite le Familistère de Guise en 1891.

NomGodin, Émile (1840-1888)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographiePropriétaire français né en 1840 à Esquéhéries (Aisne) et décédé en 1888 à Fligny-le-Petit (Aisne). Émile Caius Godin est le fils de Jean-Baptiste André Godin et d'Esther Lemaire. Il décède le 2 janvier 1888, quinze jours avant son père.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation1 p. (450r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

450

Guise le 11 juillet 1863

cher Monsieur et Agnès

vous avez bien voulu me représenter
à l'assemblée générale des actionnaires
de la société de Lacs de sa venue
je vous suis très obligé de bien vouloir
le faire encore à la prochaine assemblée
pour les actions que j'ai désignées tant
au nom de ma femme et de mon
fils qu'au mien, je n'y mets aucune
condition que ce que vous croirez le mieux
dans l'intérêt des actionnaires

Je vous prie d'agréer mes sentiments amicaux

Godin